

RECYCL' EauVigne

Recyclage des eaux de la filière viticole pour un réemploi en circuit court en région Centre-Val de Loire.

Le recyclage de l'eau en lien avec le contexte climatique

- ⊙ Amplification du cycle de l'eau
- ⊙ Diminution des débits d'étiage des cours d'eau
- ⊙ Augmentation de la demande hydrique
- ⊙ Baisse du niveau moyen mensuel des nappes phréatiques
- ⊙ Accroissement du déficit hydrique sur la période estivale
- ⊙ Augmentation du nombre de jours estivaux avec une température supérieure à 25°C/an

La filière viticole en Centre-Val de Loire

- ⊙ 1 320 chefs d'entreprises
- ⊙ 3 500 emplois salariés
- ⊙ 220 000 ha de vignes



La problématique et les objectifs opérationnels

Comment retraiter et revaloriser des eaux ayant été en contact avec des effluents viticoles pour les réutiliser en circuit court ?

01

Évaluer le cadre technique, réglementaire et juridique, économique, environnemental et sociétal du recyclage de l'eau polluée par les effluents viticoles (vision globale sur une exploitation ou un territoire donné).

02

Créer les outils de formation et de conseil pour accompagner les professionnels dans leurs démarches sur la gestion et le recyclage de l'eau.

03

Évaluer la possibilité de créer des circuits courts pour des utilisations plus larges aux autres filières et utilisateurs d'eau du territoire.

Finalité

Garantir un accès à l'eau à la filière viticole dans un contexte de changement climatique à travers le levier du recyclage.

Le groupe opérationnel

01

Approche territoriale avec les acteurs concernés (collectivités, habitants, associations...).

02

Viticulteurs au centre du Groupe Opérationnel entourés de différentes compétences (climatiques, agronomiques, ressources humaines, modélisation...).

03

Rapprochement avec des entreprises viticoles en Espagne et/ou en Italie, qui travaillent sur le sujet de l'accès à la ressource en eau et à son recyclage.

Les actions envisagées

ÉTAPE 1

- Analyses et modélisation de la quantité d'eau réutilisable à l'échelle d'une exploitation.
- Identification des solutions de stockage des eaux recyclées.

ÉTAPE 2

- Etude des technologies permettant de recycler l'eau, et de stocker les eaux retraitées.
- Détermination du choix d'un ou des procédé(s) à mettre en place et des fonctionnalités de celui-ci en accord avec les appellations et les caractéristiques propres de chaque vignoble et du territoire qui l'encadre.

ÉTAPE 3

- Analyses technique, environnementale, réglementaire, juridique et économique de la mise en place de procédés technologiques.
- Définition des indicateurs de suivi du projet (technique, juridique et économique).

ÉTAPE 4

- Test d'application des procédés retenus sur les sites pilotes (installation, pilotage, contrôle...).
- Validation d'un ou des procédé(s) mis en place.

ÉTAPE 5

- Transfert.